



Le Président de l'Université de Reims Champagne-Ardenne,

Vu le code de l'éducation et notamment l'article L712-2,

Vu les Statuts de l'Université de Reims Champagne-Ardenne,

Vu la nomination de M. Cédric GAROT en qualité de Responsable de la Direction du Patrimoine, de la Logistique et du Développement Durable,

DECIDE

Article 1^{er}- Champ de la délégation :

Délégation de signature est donnée à Cédric GAROT, Directeur de la Direction du Patrimoine, de la Logistique et du Développement Durable, à l'effet de signer, au nom du Président de l'Université de Reims Champagne-Ardenne, et dans la limite de ses attributions, tous documents de gestion courante relatifs aux missions de service, et notamment :

- Les bons de commande à concurrence de **25 000 € HT**
- La certification du service fait et des pièces justificatives du service, à l'exception des actes qui concernent personnellement le délégataire
- Les actes de réception de travaux en qualité de Maître d'ouvrage
- Toute correspondance liée aux activités du service
- Les ordres de missions des personnels (sauf à l'étranger)

Article 2 – Absence ou empêchement :

En cas d'absence ou d'empêchement de Cédric GAROT, délégation est donnée à Christine Voisin dit Lacroix, *Directrice adjointe*, à l'effet de signer au nom du Président de l'Université de Reims Champagne-Ardenne les documents cités à l'article 1^{er} avec les mêmes limites d'attribution.

Article 3 – Mentions obligatoires :

En application de la présente décision, tout acte précité signé par délégation devra comporter obligatoirement : le prénom, le nom et la qualité du signataire ainsi que la mention « Pour le Président et par délégation ».

Article 4- Durée :

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de sa publication, après transmission à la rectrice de l'académie de Reims. Elles se substituent à toutes autres dispositions antérieures ayant le même objet. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que le mandat du délégant ou la cessation de fonction du délégataire.

Article 5- Publicité :

Le présent arrêté est soumis à publicité, il sera inscrit dans le recueil des actes administratifs de l'établissement et consultable sur le site internet de l'Université.

Fait à Reims, le 03 Juin 2016

Le Président de l'Université de Reims

Champagne-Ardenne

Guillaume GILLE



-Mis en ligne le : 27.06.2016

-Transmis à la rectrice, chancelière des universités le : 27-06-2016



ANNEXE 2

DEPOT DE SIGNATURE A CARACTERE PERMANENT

Pour les agents ayant délégation en matière financière :

Je soussigné (e), Cédric GAROT, agent public, délégataire de signature de l'ordonnateur principal, déclare utiliser exclusivement dans le cadre des compétences financières qui me sont déléguées :

- **Le modèle de signature ci-dessous**
- **L'outil de gestion SIFAC comme support de mes commandes**

Fait à Reims, le 27 Mai 2016



Signature de l'Agent (valant dépôt de spécimen de signature) :

Pour les agents ayant délégation en matière non financière :

Je soussigné (e), *Cédric GAROT*, agent public, délégataire de signature, déclare utiliser exclusivement dans le cadre des compétences qui me sont déléguées :

- Le modèle de signature ci-dessous

Fait à Reims, le 27 Mai 2016



Signature de l'Agent (valant dépôt de spécimen de signature) :